

Info Courses de chevaux

VOLUME I • NUMÉRO 3 • 2017

AUTOMNE 2017



Dans ce numéro

- Officiellement : comment devenir un officiel de courses
- Aperçu des règles : fournir les antécédents médicaux d'un cheval
- L'importance de la formation dans le milieu des courses de chevaux
- Bourses d'études à Equine Guelph
- Pleins feux sur le suivi et le placement
- Apprenons à connaître Gunnar Lindberg, officiel de courses principal de la CAJO
- Le rôle de l'ACPM
- Le saviez-vous? Les tests positifs en chiffres
- Élaboration d'une nouvelle règle sur la température fondée sur des normes
- Mieux comprendre la réglementation fondée sur des normes
- Aller de l'avant : le point sur le projet de réforme des courses

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Le bulletin peut aussi être consulté en ligne, dans les deux langues officielles, à www.agco.ca. Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour vous abonner à Info Courses de chevaux et recevoir le bulletin ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse connect@agco.ca ou composer le 416 326 3614.

Officiellement : comment devenir un officiel de courses

La CAJO emploie 16 officiels de courses chargés d'administrer les règles sur les courses de chevaux de race Thoroughbred, quarter horse et Standardbred avant, pendant et après un programme de courses. Par le passé, les officiels de courses avaient différentes désignations et responsabilités selon la race de chevaux dont ils faisaient l'arbitrage : on les appelait des « commissaires » pour les chevaux Thoroughbred et quarter horse et des « juges » pour les chevaux Standardbred. En 2015, la Commission des courses de l'Ontario a mis en place le programme sur les officiels de courses, qui sert maintenant de base au perfectionnement du personnel de supervision des courses de la CAJO. Le programme offre aux officiels de courses une formation polyvalente (courses attelées et courses de plat) afin qu'ils aient les qualifications et les compétences nécessaires pour arbitrer les courses de n'importe laquelle des trois races de chevaux dans des hippodromes reconnus de l'Ontario.

EXIGENCES PRÉALABLES

Au besoin, la CAJO embauche des apprentis officiels de courses (poste de débutant). Au minimum, un apprenti doit avoir un diplôme d'études postsecondaires, connaître le domaine des courses de chevaux et pouvoir travailler les soirs et les fins de semaine. La CAJO recherche des personnes ayant de l'expérience en courses, en gestion ou en arbitrage, et de bonnes connaissances en équitation ainsi qu'en entraînement et en soins des chevaux de course. Idéalement, les candidats devraient aussi connaître les lois fédérales et provinciales régissant le milieu des courses, avoir une connaissance approfondie des règles sur les courses pour les trois races de chevaux, connaître les procédures judiciaires, comprendre les décisions et les politiques du Comité d'appel des courses de chevaux, maîtriser le travail à l'ordinateur et les logiciels, et être au fait de ce qui se passe ailleurs dans le milieu des courses en ce qui a trait aux normes, aux protocoles de course, à l'utilisation de drogues et aux chevaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez vous adresser à n'importe quel officiel de courses de la CAJO sur la piste ou communiquer avec un membre du personnel de supervision des courses de la CAJO en composant le 416 326 8700 ou le 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario).

Aperçu des règles : fournir les antécédents médicaux d'un cheval

AVEC L'ARRIVÉE DE LA SAISON DES VENTES, L'INDUSTRIE DOIT SE RAPPELER LES RÈGLES SUIVANTES :

Standardbred 6.50 | Thoroughbred 15.09.03 : Lorsqu'un changement de propriété d'un cheval qui court en Ontario a eu lieu, l'ancien propriétaire ou son agent doit mettre à disposition les antécédents médicaux par écrit de ce cheval sur demande adressée au nouveau propriétaire ou à son agent dans les 72 heures

suivant la demande. Le défaut ou le refus de fournir les antécédents médicaux par écrit peut entraîner une sanction pécuniaire ou une suspension. La demande de dossiers médicaux doit être effectuée dans les 30 jours suivant tout transfert.

Standardbred 6.51 | Thoroughbred 15.09.04 : Aux fins de la Règle 6.50/15.09.03, les antécédents médicaux par écrit du cheval doivent inclure les dossiers de l'administration, y compris la marque et la date pour : (i) Vaccins, (ii) Vermifugation.

L'importance de la formation dans le milieu des courses de chevaux

Au printemps, grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et de la Grand River Agricultural Society, Equine Guelph a mis sur pied deux programmes pour souligner l'importance de former les membres de l'industrie à la prévention des incendies et aux interventions en cas d'urgence. Troy Moffatt est enquêteur à la CAJO et pompier volontaire pour les services d'incendie et d'urgence de South West Oxford. Avec l'aide de la Direction de la supervision des courses de la CAJO et du chef des pompiers Jeff Van Rybroeck, il a pu assister à deux cours faisant partie de ces programmes. Il a accepté de faire part de son expérience à Info Courses de chevaux.

Les cours ont été donnés par Equine Guelph et Rebecca Gimenez, Ph. D. (physiologie animale), une formatrice de renommée mondiale en techniques de sauvetage.

Le premier cours, un atelier de deux jours à l'hippodrome de Mohawk, portait sur la **prévention des incendies et le sauvetage d'urgence pour l'industrie des courses de chevaux**. Parmi les participants, mentionnons des membres du personnel de l'hippodrome (y compris des employés de la sécurité, de l'entretien et de la barrière de départ), des entraîneurs, des propriétaires, des palefreniers, des propriétaires d'écurie et des vétérinaires. M. Moffatt explique que les enquêteurs de la CAJO sont présents dans tous les hippodromes en cas d'urgence, qu'il s'agisse d'un incendie, d'un incident à la barrière de départ ou d'un accident de course. Il ajoute qu'après avoir été témoin des dommages considérables causés par l'incendie de l'écurie Classy Lane l'année dernière, il a cru important d'assister au cours et de partager les connaissances acquises avec ses collègues et d'autres partenaires de l'industrie des courses. Le cours traitait de la planification des mesures d'urgence, de la prévention des incendies par l'utilisation de câbles et d'appareils approuvés et sécuritaires, de l'entretien préventif, comme un bon entretien des écuries, de la capacité à reconnaître les problèmes potentiels en matière de sécurité, ainsi que de la façon de réagir pendant une urgence dans une optique de sécurité. En outre, le cours soulignait l'importance pour les professionnels du cheval de comprendre ce que les services d'intervention d'urgence peuvent et doivent faire, ainsi que les méthodes qu'ils utilisent, afin qu'en cas de crise, tout le monde puisse travailler ensemble de manière efficace.

« Il est important que les participants de l'industrie des courses continuent de s'informer des changements. En effet, l'information change constamment pour ce qui est de la santé des chevaux, des médicaments et des meilleures pratiques, y compris des urgences et de la façon de les prévenir. »

Le deuxième cours, un atelier de trois jours destiné aux pompiers en service, portait sur les opérations de sauvetage des gros animaux. Le cours a eu lieu au service d'incendie de Meaford, qui, selon M. Moffatt, a fait un travail exceptionnel de simulation des urgences. Il s'agissait d'un cours pratique qui présentait les meilleures techniques pour déplacer et sortir de façon sécuritaire des chevaux ou d'autre bétail de remorques, de fossés et de champs d'épuration de façon à réduire au minimum les blessures. Le cours traitait également des incendies d'écurie, du renversement de camions et de remorques ainsi que des accidents de voiture hippomobile. « Aux services d'incendie et d'urgence de South West Oxford, explique M. Moffatt, nous desservons une large zone agricole ainsi qu'une importante partie de l'autoroute 401. De tels cours nous aident à être mieux outillés pour répondre aux urgences. Vous pouvez certainement imaginer tous les problèmes qu'entraîneraient le renversement d'un véhicule



transportant de nombreux animaux, comme des bovins ou des porcs, et le fait d'avoir tous ces animaux en liberté sur la route. Une remorque qui transporte des chevaux pose également problème. Si un organisme de secours peut anticiper et planifier ce genre d'incident, les chances de pouvoir remédier à la situation de façon sécuritaire et efficace augmentent. De cette façon, tout le monde peut être satisfait du dénouement » [traduction].

LES DERNIÈRES RÉFLEXIONS DE M. MOFFATT

« Je conseille fortement aux professionnels du cheval et aux propriétaires d'écurie d'établir une relation avec leur service d'incendie. Le service d'incendie peut se déplacer pour effectuer des inspections de sécurité-incendie sur les lieux et offrir des suggestions pour rendre votre environnement plus sécuritaire pour les personnes et les chevaux ou d'autre bétail. Certaines personnes pensent à tort que le service d'incendie se rend sur place pour remettre des constats d'infraction. C'est faux. Le service d'incendie tient à se rendre sur les lieux pour offrir de l'information. C'est également une bonne idée de faire venir le service d'incendie pour qu'il puisse voir l'état des lieux et planifier une procédure à suivre en cas d'urgence, qu'il s'agisse d'une urgence météorologique, comme un incendie, une inondation ou une tornade, ou d'une urgence médicale, comme une crise cardiaque, un AVC ou une chute de voiture d'entraînement ou de cheval. La planification peut simplement consister à prévoir l'emplacement des véhicules d'urgence : y a-t-il assez d'espace pour stationner le camion d'incendie dans l'entrée? À quelle distance peut-il s'approcher de l'écurie? Les écuries ont-elles des numéros? Vous ne voulez sûrement pas que le jour où vous faites appel au service d'incendie pour une urgence soit la première fois qu'il voit vos installations » [traduction].

Mise à jour : Une autre séance du cours sur les opérations de sauvetage des gros animaux se tiendra au centre de formation du service d'incendie de Meaford, en Ontario, du 17 au 19 novembre 2017. Pour obtenir des renseignements, veuillez communiquer avec Susan Raymond par courriel à slraymon@uoguelph.ca ou par téléphone au 519 824 4120, poste 54230. Pour vous inscrire, rendez-vous à <https://thehorseportal.ca/course/large-animal-rescue-operational-level-course/> (en anglais seulement).

BOURSES D'ÉTUDES À EQUINE GUELPH

Equine Guelph offre des cours en ligne flexibles et accessibles jour et nuit. Pour obtenir la liste des cours et de l'information sur l'inscription, rendez-vous à <http://www.equineguelph.ca/education/> (en anglais seulement). Les inscriptions pour le **Stuart Stocks Memorial Equine Award** sont acceptées jusqu'au **15 novembre**. Un nouveau prix, le **Roger L'Heureux Memorial Equine Award**, a été créé en mémoire de Roger L'Heureux par David L'Heureux et Crystal Fountains. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **27 novembre**. Pour savoir comment vous inscrire, rendez-vous à http://www.equineguelph.ca/education/tuition_awards.php (en anglais seulement).

Pleins feux sur le suivi et le placement

LONGRUN LongRun a pour mission de trouver une autre fonction ou un foyer d'adoption accueillant pour les chevaux de course Thoroughbred qui ne peuvent plus faire de compétitions afin qu'ils vivent leur retraite dans le bonheur et la dignité, comme il se doit.

Site Web : www.longrunretirement.com
(en anglais seulement)



L'Ontario Standardbred Adoption Society est un organisme de bienfaisance approuvé qui fournit de l'information et de l'aide en matière d'adoption et de recyclage des chevaux Standardbred de l'Ontario qui sont à la retraite et qui ne font plus de courses.

Site Web : www.osas.ca (en anglais seulement)

La CAJO s'emploie à favoriser l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario, tout en renforçant la confiance du public, en allégeant le fardeau administratif et en modernisant la réglementation des courses de chevaux.

Apprenons à connaître Gunnar Lindberg, officiel de courses principal de la CAJO



L'arbitrage d'une course n'est ni une chose facile, ni la seule tâche d'un officiel. Nous nous sommes entretenus avec Gunnar Lindberg, officiel de courses principal de la CAJO, au sujet de sa carrière d'officiel de courses et de ce qui nourrit sa passion pour les courses, plus vive que jamais, même après 50 ans.

Son grand-père était jockey. Son père, Herb « Lindy » Lindberg, était jockey et a été intronisé au Canadian Horse Racing Hall of Fame. Qu'en est-il de Gunnar Lindberg? Vous l'avez deviné, il était jockey.

Il n'a jamais douté de ce qu'il ferait de sa vie. M. Lindberg raconte qu'il a toujours su ce qu'il voulait devenir. Il a quitté l'école à 16 ans pour vivre et travailler à l'hippodrome de Woodbine. Au cours de ses 18 ans de carrière, il a remporté plus de 1 000 courses, dont 70 courses stake prestigieuses. Le partenaire qui l'a le plus marqué est Selari Spirit, un cheval qu'il a monté au début de sa carrière.

« Avec lui, j'ai gagné sept courses stake majeures, et nous détenons trois records de piste dans trois hippodromes différents. Ce n'est probablement pas le meilleur cheval que j'ai monté, mais c'est celui qui m'a marqué » [traduction].

Après avoir pris sa retraite en 1991, M. Lindberg a assumé pendant 10 ans la gestion des activités de pari mutuel et des salles de paris à Woodbine. Il a ensuite travaillé pendant un certain temps à la commission d'appel de l'industrie de la Commission des courses de l'Ontario. Depuis 15 ans, il est officiel de courses principal et s'occupe particulièrement des courses de chevaux Thoroughbred à Fort Erie et à Woodbine.

Les amateurs lui demandent très souvent si les courses sont truquées. Il leur répond toujours d'un « non » catégorique. Les règles et les règlements stricts de l'Ontario, les efforts de l'équipe d'inspecteurs de la Commission et les sommes négligeables que rapporteraient des courses truquées font que le jeu n'en vaut pas la chandelle. C'est d'ailleurs la mission de M. Lindberg de surveiller tout ce qui se passe. En tant qu'employé d'un organisme de réglementation, l'officiel de courses ne se contente pas de relever les infractions aux règles. Il doit aussi regarder la course et la décrypter pour repérer la moindre anomalie. Cette capacité non seulement de voir ce qui se produit durant la course, mais aussi d'anticiper les événements est l'aspect le plus indéfinissable du rôle d'officiel. C'est un talent qui s'acquiert après de nombreuses années d'expérience.

Néanmoins, le rôle d'un officiel de courses ne s'arrête pas à l'arbitrage pendant les courses. L'officiel doit aussi exercer des fonctions décisionnelles après la course, notamment effectuer des examens et assister à des audiences d'appel. Ainsi, il est souvent appelé à remplir plusieurs rôles; parfois, il peut s'agir simplement d'offrir une oreille attentive ou du soutien dans différentes situations auprès de divers participants. Cela peut être tout un défi, mais la partie la plus difficile de l'emploi est aussi la meilleure.

Lorsqu'on lui demande quel aspect de son travail il préfère, M. Lindberg répond sans hésiter que c'est l'aspect humain. L'affection et le respect qu'il porte aux professionnels du cheval, ainsi que sa fierté à l'idée de pouvoir continuer à faire une différence pour les participants, l'industrie et le sport, sont palpables lorsqu'il parle de sa carrière et des nombreux postes qu'il a occupés au fil des années. « J'aime les gens, j'aime l'ambiance. Quand on a la course dans le sang, c'est pour toujours » [traduction].

Le rôle de l'ACPM

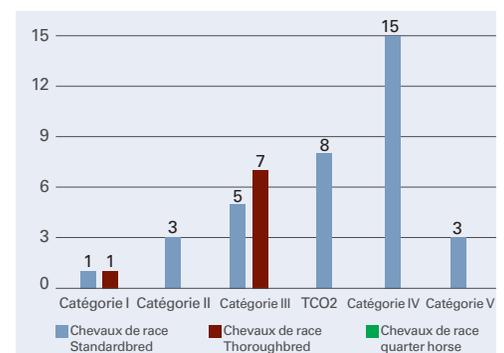


L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est chargée de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel sur les courses de chevaux afin que tout s'y déroule d'une manière équitable pour le public. Elle travaille en étroite collaboration avec la CAJO pour dissuader le recours aux substances illégales pour les chevaux de course. L'ACPM gère le Programme de contrôle des drogues équinées. Elle réalise des recherches, fournit de l'information sur les directives relatives au temps d'élimination des médicaments à usage vétérinaire et procède au dépistage avant et après les courses. Si des drogues interdites sont détectées chez un cheval, la CAJO reçoit un certificat d'analyse positive et doit ensuite en aviser l'entraîneur et appliquer les sanctions qui s'imposent.

Le personnel de l'ACPM peut offrir des présentations d'une ou de deux heures à des groupes et à des associations de professionnels du cheval pour leur expliquer plus précisément le rôle de l'Agence et pour leur fournir de l'information sur ses méthodes de dépistage, ses processus et les résultats de ses recherches. Si vous voulez qu'un membre du personnel rende visite à votre groupe ou à votre association, communiquez avec l'ACPM à l'adresse cpmawebacpm@agr.gc.ca ou composez le 1 800 268 8835.

Le saviez-vous?

- En plus de la concentration excessive de CO₂ total, il existe cinq catégories de substances interdites.
- Les catégories I et II regroupent les stimulants ou les inhibiteurs puissants qui sont les plus susceptibles d'avoir un effet sur la performance.
- Les catégories III à V regroupent plutôt les médicaments thérapeutiques prescrits par un vétérinaire. La plupart des tests positifs relèvent de ces catégories et se produisent généralement lorsqu'on ne laisse pas le temps à l'organisme du cheval d'éliminer un médicament.
- En 2016, sur les quelque 9 400 courses qui se sont déroulées en Ontario, 43 tests se sont avérés positifs.
- Parmi ces tests positifs, 88 % relevaient des catégories III à V.



RACE	2016		Analyse par l'ACPM			Analyse par la CAJO			Total des tests positifs	
	COURSES	CHEVAUX	ÉCHANTILLON	TESTS	%	ÉCHANTILLON	TCO ₂	%	PAR RACE	PAR COURSE
Standardbred	7 677	61 262	13 267	27	0,20%	15 471	8	0,05%	35	0,46%
Thoroughbred	1 566	13 139	3 327	8	0,24%	1 602	0	0,00%	8	0,51%
Quarter Horse	230	1 605	352	0	0,00%	459	0	0,00%	0	0,00%
	9 473	76 006	16 946	35	0,21%	17 532	8	0,05%	43	0,45%

Note de la rédaction

Il s'agit du dernier numéro d'Info Courses de chevaux pour l'année 2017. Le prochain numéro sera publié au printemps, en prévision de la saison estivale des courses. Nous espérons que vous avez apprécié cette publication. Vous pouvez consulter les numéros précédents en ligne sur le site www.agco.ca. Nous aimerions connaître votre opinion et vos suggestions de sujets à aborder dans nos prochains numéros. Vous pouvez nous écrire à l'adresse connect@agco.ca ou composer le 416 326 3614.

Élaboration d'une nouvelle règle sur la température fondée sur des normes



Photo / Renée Kierans

Afin de protéger le bien-être des chevaux et des personnes participant aux courses, une nouvelle règle sur la température fondée sur des normes est en cours d'élaboration. Elle encadrera la manière dont les hippodromes gèrent les courses en cas de canicule ou de grand froid. Ce sera l'une des premières règles fondées sur des normes (par opposition à une directive ou à une règle normative) élaborées par la CAJO pour l'industrie des courses de chevaux. Dans le contexte de son approche de réglementation moderne, la CAJO adopte un cadre de réglementation basé sur des normes lorsque cela est approprié, et ce, pour l'ensemble de ses activités. À l'automne, la CAJO nouera le dialogue avec les représentants de l'industrie, notamment les exploitants d'hippodromes, les professionnels du cheval et les associations de l'industrie, au sujet du projet de règle fondée sur des normes et des mesures qui s'imposent pour en garantir le respect. Plus tard en 2017, une fois la nouvelle règle prête à être mise en œuvre, les officiels de courses de la CAJO recevront une formation leur permettant d'aider les hippodromes et les professionnels du cheval à se conformer à la règle.

Mieux comprendre la réglementation fondée sur des normes et ses conséquences pour l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

De nouvelles initiatives sont examinées et mises en œuvre dans le but d'orienter la CAJO vers une approche de réglementation fondée sur des normes. En langage officiel, un mode de réglementation fondé sur des normes vise à permettre aux titulaires de licence d'atteindre des résultats prévus en matière de réglementation au lieu d'avoir à se conformer à un ensemble précis de règles et de processus. En d'autres termes, au lieu d'édicter une règle stricte et précise, l'organisme de réglementation communiquera les résultats recherchés.

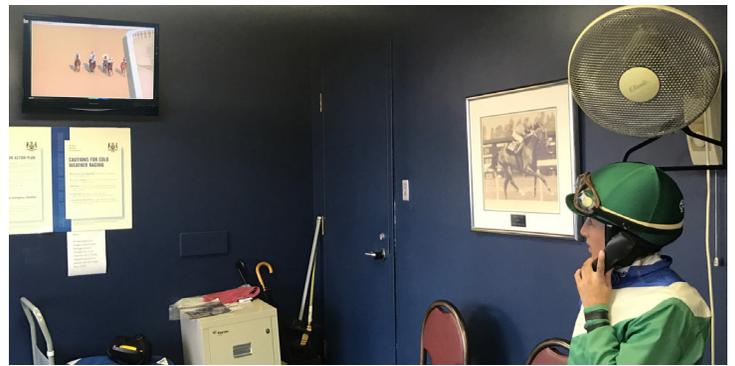
Par exemple, contrairement à une règle normative qui exigerait que toutes les stalles d'un hippodrome soient équipées d'au moins deux ampoules de 100 watts, une règle fondée sur des normes préciserait simplement que l'éclairage doit être suffisant pour garantir que chaque stalle est bien éclairée. Ainsi, les hippodromes sont libres d'opter pour la solution la mieux adaptée à leur situation (éclairer chaque stalle ou installer un système d'éclairage centralisé), mais respecteront tout de même le niveau de sécurité souhaité par le registraire.

Aller de l'avant : le point sur le projet de réforme des courses

Initiative de reprise vidéo pour les paddocks | À titre expérimental, la CAJO a installé de l'équipement offrant des reprises vidéo de chaque course dans les hippodromes de Mohawk et de Woodbine. Les participants ont accès aux mêmes images que les officiels de courses avec lesquels ils communiquent au cours des enquêtes. Tyrone Harding, préposé adjoint au pesage, affirme que le système fonctionne très bien jusqu'à maintenant et qu'il permet aux jockeys de mieux comprendre de quoi parlent les officiels de courses, puisqu'ils peuvent le voir par eux-mêmes. Quelques mois après la mise en place du projet pilote, son efficacité sera évaluée afin de décider s'il faut y mettre fin ou le mettre en œuvre dans d'autres hippodromes. Merci à Tyrone Harding, à la préposée au pesage Alison Read et à la jockey Michelle Rainford pour leur contribution à ce texte.

Le point sur le projet pilote de publication de rapports de courses sur Twitter | La CAJO étudie les exigences techniques de l'intégration de vidéos aux rapports de courses en tant qu'outils d'information et de formation qui favorisent la transparence des communications. Les officiels de courses ne publient plus les décisions prises pendant les courses sur Twitter à l'aide du compte @CAJO_Courses. Ils fournissent néanmoins des liens vers les rapports de courses, qui sont publiés sur le site de Standardbred Canada à la fin de chaque journée.

Groupe de travail sur l'arbitrage | Les travaux du groupe sont terminés. Le groupe a rendu publiques ses recommandations, y compris un rapport résumant les enjeux, les idées et les suggestions présentés pendant le processus de mobilisation de huit mois, sur le site Web de la CAJO à l'adresse www.agco.ca/fr, plus précisément sur la page du projet « Aller de l'avant » dans la section



des courses de chevaux. On y trouve également les mesures et les plans de la CAJO pour la mise en œuvre de bon nombre des

Groupe de travail sur le Programme de contrôle des drogues équine | Le groupe continue de se réunir et devrait terminer ses travaux à l'automne.

Groupe de travail sur la santé et la sécurité | Le groupe a tenu sa première réunion le 28 septembre 2017 et devrait se réunir quatre ou cinq fois au cours de l'automne 2017. En se servant du Rapport sur les constatations pour alimenter les discussions, le groupe cherche à favoriser la sensibilisation et la compréhension à l'égard des normes élevées de la CAJO concernant le bien-être des chevaux et la sécurité des participants en Ontario et à améliorer certains points liés à ces sujets de haute importance. La CAJO tentera de favoriser une compréhension mutuelle des responsabilités générales de l'industrie en définissant de nouvelles possibilités de leadership, de collaboration et de coordination.

Info Courses de chevaux



Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédacteur en chef
Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4
connect@agco.ca

Renseignements généraux :
416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Courriel : customer.service@agco.ca
Adresse Web : agco.ca

AVAILABLE IN ENGLISH